Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 26 Châabane 1446
25 Février 2025

N° 23

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **400**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **400**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **404**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **408**
Homologation de résolutions **409**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **410**
Avis aux créanciers **412**
Convocations
Sociétés anonymes **413**
Autres sociétés **414**
Divers
Avis au public **415**
Rectificatifs **416**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de SICAV L'INVESTISSEUR **417**
Bilan de SICAV AVENIR **419**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Régionale Citoyenne à Monastir

En vertu d'un acte constitutif rédigé le 1er décembre 2024, conformément aux dispositions du décret n°15 de l'année 2022, et déposé au registre national des entreprises sous le numéro 2024825277780 en date du 10 décembre 2024, une copie a été déposée auprès du tribunal de 1ère instance de Monastir sous le n°15 en date du 3 février 2025.

Ainsi, il a été constitué la Société Régionale Citoyenne pour le développement et progret de Monastir, ayant pour activité principale les foires, salons professionnel, l'organisation des marchés, manifestations.

Siège social : Route de Falaz; Monastir 5000

Capital social : 20 000 dinars

Nombre de parts souscrites : 50

Valeur nominale de chaque part : 400 dinars

De plus, la société peut exercer toute autre activité visant à promouvoir les participants

Durée de la société : 99 ans

Banque dépositaire des fonds : Banque de Solidarité, immeuble des jardins, zone du Stade, Monastir 5000

Numéro de compte : 27025000000135089827

Période de souscription : du 1er mars 2025 au 30 avril 2025, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'échéance.

Fondateurs.

2025S00227SODB1

Constitution d'une société

Entreprise privée

Le nom de l'entreprise à constituer est l'entreprise privée locale : Soukour d'Oulad Hafouz

Type d'entreprise : locale

Le montant du capital souscrit de la société : 10 mille dinars

Adresse du siège social : Oulad Hafouz

L'objet de l'entreprise : L'objet de l'entreprise privée concerne les produits des grandes cultures agricoles, fourrages + élevage

La durée de l'entreprise est de 99 ans

Date et lieu de constitution du projet de contrat type de contrat constitutif Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid 2/12/2024 Spécialisé dans le développement de la femme agricole conformément au chapitre 150 du décret n°15 pendant un an 2022 du 20/3/2020.

Le nombre d'actions à souscrire et leur contrepartie en numéraire, ainsi que le montant devant être Immédiatement libéré, est de 200 actions, d'une valeur nominale de cinquante (50) dinars pour chaque action.

Conditions liées à la répartition des excédents et à la constitution de l'épargne à la fin de chaque exercice comptable

Allouer 15% sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital

L'argent de l'entreprise

Allouer 20% aux activités sociales, culturelles et environnementales Les bénéfices et intérêts restants peuvent être distribués dans un délai de 35%

L'organisme de la succursale de l'établissement bancaire à laquelle les fonds générés sera restitué.

Souscription :

La Banque Tunisienne de Solidarité est actuellement abonnée au numéro de compte bancaire 0000001349205.

Pour plus d'informations, contactez M. Mohammed Al-Basiri Mubaraki

Tél 25601350.

Fondateurs :

Muhammad Al-Busiri Moubaraki

Maroua Abdel Lawi

Al-Moncef Aouni

Sonia Khaskhousi

Marwen Bouzidi.

2025X00287SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information pour l'augmentation du capital

D'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

BK FOOD

Société anonyme

Au capital social de 4.903.230 TND

Siège social : 19 zone industrielle Sidi Heni, 4025 Sousse - Tunisie

Identifiant unique : 0969579X

MF : 969579/X

Montant de l'augmentation du capital social : 869.665 TND majoré d'une prime d'émission de 31.130.335 TND.

Objet social : La transformation des produits de la mer, le conditionnement et la production des conserves et produits alimentaires et agroalimentaires ainsi que l'achat, l'importation de tout article, matériel, intrants et emballage nécessaire à cette production et la vente et la commercialisation sur le marché local ou à l'étranger de ces produits.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 décembre 2024 a été déposé au Centre du Registre National des Entreprises sous le numéro AC09182025 le 6 février 2025.

Nombre d'actions à souscrire : 173.933 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 5 TND chacune.

Prime d'émission : 178,979 TND par action émise payable dès la souscription.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire. Chaque Actionnaire dispose d'un nombre de voix proportionnelle au nombre d'actions qu'il possède.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce après affectation d'une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social, mais reprend son cours si cette réserve vient à être entamée. Le reste du bénéfice est réparti suivant le vote majoritaire de l'Assemblée Générale Ordinaire. Le produit net de la liquidation, après le règlement du passif est employé à rembourser complètement le capital non amorti des actions. Le surplus est réparti entre les Actionnaires.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription à l'augmentation de capital seront versés auprès d'ATTIJARI BANK, agence Centre d'affaires du siège sur le compte indisponible numéro 04 135217 0089889570 05.

Délai de souscription : six (6) mois à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion : L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue au siège social de la société. Tous les actionnaires de la société étaient présents ou représentés lors de cette Assemblée.

2025R00392SANB2

Renouvellement de mandats

SOCIETE TUNISIENNE DE CHOCOLATERIE ET DE CONFISERIE

S.A. au cap de : 47.300.000 dinars

Siège social : Route de Khelidia, Km 13 - 1135 Naassen

Identifiant unique : 0011825W

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 janvier 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, le 13 février 2025, sous le numéro 25800551, quittance numéro M001073, dont un exemplaire a été déposé au registre National des Entreprises le 18 février 2025, sous le n°202513514, les administrateurs ont renouvelé le mandat du Directeur Général de la société pour une nouvelle période de trois ans, soit les exercices 2025, 2026 et 2027 se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027 avec les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société.

2025R00431SANB2

Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire

Du 19/8/2024

Sté MEDI-Cult SA

Capital de 240.000 DT

RC : B2422412009

MF : 1092247NAM000

Route de Zaghouan Km 29 Djebel El Ouest Zaghouan

292727-78

1/ En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/8/2024, enregistré à la recette des finances Bir Mcherga en date du 30/01/2025 sous le n°25700138 quittance n°M002840

Il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour les exercices 2022 et 2023.

- Approbation des rapports du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2022 et 2023

- Approbation des états financiers et de conventions réglementées des exercices 2022 et 2023

- Affectation de résultat des exercices 2022 et 2023

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2024, 2025 et 2026 qui sont :

* Mme NEHDI Besma ép OUERTATANI

* Mr OUERTATANI Maher

* La société SICAR INVEST

- La désignation du cabinet MAC AUDIT représenté par Monsieur CHERIF Mohamed Slim comme commissaire aux comptes de le société pour une période de trois ans (2024 - 2025 et 2026), qui prend fin après l'approbation des états financiers clôturés le 31/12/2026.

2/ En vertu du procès-verbal du Conseil d'administration du 19/8/2024, enregistré à la recette des finances Bir Mcherga en date du 30/01/2025 sous le n°25700137, quittance n°M002839, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Renouvellement du mandat de Mme Nehdi Besma ép Ouertatani Président Directeur Général pour les exercices 2024, 2025, 2026.

Dont un exemplaire de chaque procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des entreprises sous dossier n°202512259.

2025R00437SANB2

Notice d'augmentation du capital social

Société GOPAYZI SA

Au capital de 60 000 dinars

Siège social : Rue Victor Hugo, Immeuble Mahjoub Appt N°1, Sousse Ville, 4000, Sousse

I.U : 1696566H

1- Dénomination sociale : GOPayzi

2- Forme juridique : Société anonyme.

3- Siège social : Rue Victor Hugo, Immeuble Mahjoub Appt n°1 - Sousse ville, 4000, Sousse

4- Objet social : Création et exploitation d'une Plateforme numérique qui lui permet de fournir des services à caractère monétiques spécifiques, à valeur ajoutée.

5- Durée : 99 ans.

6- Dépôt : un exemplaire du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 janvier 2025 enregistré à la recette des Actes de sociétés - Sousse le 14/02/2025, Enregistrement n°25700454, Quittance n°M000526 a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 14/02/2025 sous le numéro 202512765.

7- Montant de l'augmentation du capital social : soixante mille dinars (60000 DT)

8- Nombre d'actions à souscrire : 6.000 actions nominatives nouvelles, à souscrire en totalité, en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription, assorties d'une prime d'émission globale fixée à un million sept cent quarante mille dinars (1 740 000 DT), payable à la souscription.

9- Valeur nominale des actions à émettre : 10 DT chacune.

10- Prime d'émission : 290 DT par action nouvelle émise.

11- Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie agence Hammam Sousse, sous le RIB numéro TN590890 5000 0932 00981111 dans un compte indisponible intitulé "Société anonyme en cours d'augmentation de capital".

12- Le délai de souscription : quinze (15) jours à compter de la publication au JORT de la présente notice. La souscription sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

13- Modalité de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de réunion : l'Assemblée Générale Extraordinaire se tient au siège social de la société, sa convocation parue au BORNE du 3 janvier 2025 et au JORT du 14/02/2025 et sa tenue sont conformes aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

14- Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit de M. Zakaria Ben Salem à hauteur de 3 000 actions, société MEDIGRAIN à hauteur de 1 750 actions, société GMC à hauteur de 1150 actions, et société UNAGRO à hauteur de 100 actions.

2025S00217SANB2

Augmentation du capital

Société Immobilière et Touristique

S.I.T

S.A au capital de 498 420 Dinars

Rue Mendès France, n°42 Mahdia

Identifiant unique : 0010701E

Suivant procès-verbal notarié de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2024 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 5 Novembre 2024 sous le numéro 2024139479, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital de la société de 408 420 dinars pour le porter de 90 000 dinars à 498 420 dinars et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

2025400491SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

Société Lynx Industrie

"SARL"

Au capital de 20.000 dinars

Siège social : Lot 127 Zl Mghira Fouchana 2082 - Tunisie

MF : 891518H/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 30/9/2024, enregistré à la recette des finances Rue Aljazira - Tunis, le 31/01/2025 quittance n°8338, sous le n°25500327, dont un exemplaire a été déposé au centre du registre national des entreprises (RNE) daté du 4/02/2025 sous le n°20258888.

Il a été décidé ce qui suit :

- Dissolution anticipée de la société et cessation de son activité.

- Nomination de Mr Mohamed Miladi liquidateur de la société avec le plein pouvoir.

- Fixation de siège de liquidation au 12, Rue 18 janvier 1952 - Tunis 1000, étage 2.

Ainsi désigné tous les créanciers éventuels sont tenus de faire connaître le montant de leurs créances avec tous les justificatifs et ce dans un délai d'un mois à partir de la publication de cet avis au JORT.

2025R00430SRLB2

Clôture de liquidation

Immobilière Chaari Houses

Société en liquidation

S.A.R.L au capital de 3.300.000 dinars

Avenue principale les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Identifiant unique : 1139606W

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 novembre 2024 enregistré à la recette des finances les berges du Lac Tunis le 27 novembre 2024 sous le numéro 24510413 quittance n°M114640 dont un extrait a été déposé au Registre National des Entreprises le 15 janvier 2025 sous le numéro 20253128, les associés ont décidé à l'unanimité d'approuver les comptes de liquidation, le rapport du liquidateur ainsi que la répartition définitive du boni de liquidation entre les associés, et donnent quitus entier, définitif et sans réserve au liquidateur et à la gérante et décident du lieu de conservation des documents de la société suite à sa liquidation.

2025X00267SRLB2

SOCIETE IMMOBILIERE JULLANAR SARL

Capital : 11 501 000 Dinars

Siège social : Cité Jamil, Bloc B, Appartement 7, 2ème étage, El Menzah 6, 2091 Ariana, Tunisie

Identifiant unique : 1482319H

N° CNSS : 60245181

Conformément au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2024, enregistré le 26 septembre 2024 à la Recette des Finances de Menzah 6 sous le n°24707726, quittance n°M127156, et déposé au Registre National des Entreprises le 14 octobre 2024, les décisions suivantes ont été prises :

1. La démission de Madame Hedia Soula de son poste de gérante a été acceptée, avec quitus définitif.

2. L'acte de donation en date du 27 juillet 2024, enregistré au droit fixe dans le registre du notaire, a été approuvé. Cette donation, portant sur 114 710 parts sociales de Madame Hadia Soula au profit de Madame Samira Ben Abdallah, a entraîné la réunion de toutes les parts sociales entre les mains de cette dernière.

3. Il a été décidé de transformer la société de Société à Responsabilité Limitée (SARL) en Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SUARL) et de refonte les anciens statuts afin d'adopter de nouveaux statuts conformes à cette transformation.

2025400497SRLB2

Dissolution

Société Yutexport

Sarl au capital 30.000,000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Utique, Bizerte

MF : 1578570V

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2024 enregistré à la recette des finances Ras Ejbel le 14/01/2025, sous N°25500191, quittance N°06388 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 27/01/2025 sous N°20256544, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 31/12/2024, et la nomination de M. Salah KHELIFI liquidateur ayant élu domicile au 23, Avenue des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère.

Tout créancier doit présenter ses titres de créances justifiés dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis.

Toute opposition formulée en dehors du délai ci-dessus indiqué ne sera pas retenue.

2025400501SRLB2

Dissolution

Société Smart Trade

Sarl au capital : 12.000,000 dinars

Siège social : Immeuble Horizon du Lac, Bloc 7, les Berges du Lac

MF : 1376000R

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01/8/2024 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 14/8/2024, sous n°24503570, quittance n°67419 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 3/10/2024 sous n°2024110703, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 01/8/2024, et la nomination de M. Faouzi BACCOUCHE liquidateur ayant élu domicile au 93, Avenue Jardins de la Soukra Chotrana III 2036 Ariana.

Tout créancier doit présenter ses titres de créances justifiés dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis.

Toute opposition formulée en dehors du délai ci-dessus indiqué ne sera pas retenue.

2025400502SRLB2

Clôture de liquidation

Société CAPCOD

Sarl en liquidation

Sarl au capital 100.000,000 dinars

Siège social : 23, Avenue des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1297514Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13/12/2024 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 16/12/2024, sous le N°24705527, quittance N°94641, déposé au registre national des entreprises en date du 26/12/2024, sous N°2024155871, il a été procédé à la clôture de la liquidation de la société Capcod.

2025400503SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

LEGAL ASSISTANCE

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Capital social : 1.000 dinars

6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 0980344A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16/1/2025 (enregistré à la Recette des Finances El Mahrajène, Tunis le 16/1/2025 sous Qn°M003958 Enrg n°25700252)

- L'associé unique décide de transférer le siège social de 8, Rue Essaadi - El Menzah 1 - 2001 Tunis, au 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère 1002 Tunis.

- Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 14/2/2025 sous dossier n°202512680.

2025400507SRUB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Société civile locale «Shams Al Badia»

Avec un capital de 14 300 DT

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 4/01/2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 11/02/2025 sous le n°25800870, reçu n°M000956, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de la liste des participants, des actions souscrites et du montant total du capital social de la société.

- Approbation des statuts et du contrat de constitution de la société civile locale "Shams Al Badia»".

- Nomination de Focus Audit & Expertise comme commissaire aux comptes de la société.

- Election de 6 membres du Conseil d'Administration.

Définir les autorisations :

Conformément au procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 4/01/2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés le 11/02/2025 sous le n°25800870, reçu n° M000956 il a été décidé :

D'accorder à la Présidente du Conseil d'administration, Mme Nasria Abdallah, tous les pouvoirs légaux et réels pour gérer la société et disposer de ses droits - dans les limites de son objet, comme stipulé dans les statuts de la société.

2025X00275SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Renonciation d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 17/07/2024 enregistré à la recette des finances de Matar en date du 19/12/2024, n° de quittance M082775 N° d'enregistrement 24202990, Mourad Ben Mohamed Ben Ahmed Mlaiki a cédé à Mr Anis Ben Yahia Ben Belgacem Hkiri le fonds de commerce, destiné vente produits alimentaires, dans le local sis place Magreb en face Société régionale du transport Matar.

Toutes les oppositions sont à recevoir l'adresse d'acheteur sis cité Raja n°29 Matar Bizerte dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 28/1/2025.

2025R00410FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 01 Novembre 2024 et enregistré à la recette des finances du Lac - Tunis le 6/02/2025 (Reçu n°M016012 enregistrement n°25201020) Monsieur Hichem FARCI (C.I.N n°04797144) a vendu la moitié du fonds de commerce à monsieur Marouene Ben RJEB (C.I.N n°04840166) et Monsieur Hassine EL ARBI (C.I.N n°05582942) exploité «Café classe A Nom commercial "SENZA NOME", MF : 1275160/X/A/C/000 sis au local N°05 Résidence Diwen III - les Jardins du Lac - 1053 - Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Bureau de Maître Hossem Troudi Avocat son adresse sise au 04 rue de CHYPRE - Mutuelle Ville - Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk datés du 16/02/2025.

2025R00418FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 15 Novembre 2025 et enregistré à la recette des finances Lac Tunis Le 6/02/2025 (Reçu n°M015995 enregistrement n°25201019) Monsieur Hichem FARCI (C.I.N n°04797144) a vendu le Quart du fonds de commerce a Monsieur Marouene Ben RJEB (C.I.N n° 04840166) et Monsieur Hassine El ARBI (C.I N n°05582942) exploité «Café classe A 1 Catégorie Nom commercial «SENZA NOME, MF : 1275160/X/A/C/000

«Sis au local N°05 Résidence Diwen III - les Jardins du Lac - 1053 - Tunis 68 Rue Taieb Mhiri n°106 Cité 18 Janvier TADHAMEN - Ariana avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Bureau de Maître Hossem Troudi Avocat son adresse sise au 04 rue de CHYPRE - Mutuelle Ville - Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk datés du 6/4/2023.

2025R00419FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé édité le 4/02/2025 par l'avocate maître Meriam Dhif, son cabinet sis au 85 avenue Bellevue Elwardiya, signé et légalisé à la Municipalité Elmourouj le 6/2/2025 sous le n°481, quittance n°415, enregistré à la recette des finances de Mourouj le 6/02/2025 sous le n°25200145, quittance n°M005668; Mr Bechir ben Tahir Ben Saleh Ajroudi, a vendu à Mme Emna bent Said ben Mouhamed Hamzaoui, la totalité du fonds de commerce situé au 476 Avenue La victoire elmourouj 3, aménagé pour l'exercice du commerce de «vente de pièces détachées moto et vélo».

Les éventuelles oppositions seront acceptées dans les vingt jours au plus tard suivant la publication de la cession de fonds de commerce au JORT, au domicile élu de Mme Emna bent Said ben Mouhamed Hamzaoui au 476 Avenue La victoire elmourouj 3.

Ce contrat a été publié dans deux journaux "Ecourouk et le Quotidien" le 19/2/2025.

2025R00420FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP, daté du 26/02/2024, enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 7/3/2024 (quittance n°M024678, enregistrement n°24201212), Madame Hajer Ouni, titulaire de la CIN n°07413786 délivrée le 30/5/2014, a vendu la totalité du fonds de commerce ayant l'identifiant unique n°1643144 Y exploité en la vente de produit d'entretien au local sis à l'avenue Farhat Hached Midoun Djerba et ce à Madame Nouria Chikh Ibrahim, titulaire de la CIN n°03405650 délivrée le 28/5/2021 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu au local sis à l'avenue Farhat Hached Midoun Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk et le Quotidien» datés du 13/02/2025.

2025R00424FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un bien commercial reconnu par la signature de la Commune de Gafsa en date du 11/02/2025 et enregistré à la recette des finances à Gafsa selon le récépissé numéro MO06626 et numéro 2520020 en date du 11/02/2025 M. Nour Al Din bin Boudjemaa Ben Ali Hechiri, CIN n°09953347, a vendu à M. Abdel Malik bin Ali bin Ahmed el Henchiri, CIN n°031919875 la totalité du bien commercial représenté par une boutique, vendant des produits alimentaires et opérant dans le magasin situé sur la route Abès-Qasr-Gafsa sous le nom «Al- Nour» (en face de la mosquée Al-Rahma).

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 14/02/2025, et toute personne qui en a le but doit contacter le siège de l'actif commercial indiqué ci-dessus dans un délai de délai vingt jours.

2025R00425FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/02/2025 enregistré à la recette des finances Houmet Essouk Djerba le 12/02/2025 sous le n°25201015 quittance n°M020016 Mm Dorra Henchiri N° de CIN 13439715 a vendu à Mr Ramzi Chiouchiou N° de CIN 13421624 et Mr Hmida Baaziz N° de CIN 03433085 la totalité du fonds de commerce destiné pour vente électro-électrique et toutes autres activités similaires et pressing sis à l'Avenue Habib Bourguiba Houmet Essouk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 18/02/2025 au journal le Quotidien.

2025R00426FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Médenine le 12/02/2025 enregistrement n°25201095, reçu n°M018246, Mr Houssem Eddine Ben Dhaou Neji CIN n°13466393 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments Physiques et Moraux destiné comme «CAFE» sis à la Route Ellaba Cité Mars Médenine à Mr Mohamed Ben Ahmed Zaidi CIN n°09131592.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 18/02/2025.

2025R00427FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 30 janvier 2025 et enregistré à la recette des finances de Djerba le 3/2/2025 sous le numéro 25200739 et quittance n°M014978, Mme Aida Abdel Hafidh, titulaire de la CIN n°05777985 a vendu à Mme Samia Ben Elhaj, demeurant à Erriyadh Djerba, Médenine titulaire de la CIN n°09109011, la totalité du fonds de commerce qui a pour objet l'exercice de l'activité de location des fournitures de mariages, sis à la Rue 20 Mars, Taourit Houmt Souk Djerba, avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déclarée à l'adresse de l'acheteur (Erriyadh Djerba, Médenine) dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien en date du 14/2/2025.

2025R00428FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente du fonds de commerce rédigé par Maître Ammar Saad l'avocat auprès de cassation à Gafsa et selon l'acte authentique daté le 13/02/2025 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M011798 le 14/02/2025 Monsieur Almoez HASNI, son numéro de C.I.N est 06151316 demeurant à Om Laaraiss Gafsa a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux sous le nom commercial Café "ANASIM" qui se trouve à Sidi Ahmed Zarouk Gafsa à monsieur Jasem Khmili son numéro de C.I.N est 14317221 demeurant à Sidi Ahmed Zarouk Gafsa. Après la publication de cette vente au J.O.R.T et dans le délai de 20 jours. Toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de l'acheteur monsieur Jasem Khmili demeurant à Sidi Ahmed Zarouk Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 15/02/2025 n°12202.

2025R00429FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation rédigé par maître Hichem Askri et Mohamed Ali HKIRI daté le 21/01/2025 enregistré à la recette des finances de Mateur le 7/02/2025 Quittance n°M011902, Mr Ali Ben Mohamed Ben Ali Kachroud donne à son fils Ahmed Ben Ali Ben Mohamed Kachroud, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné tout commerce sis 166 avenue Habib Bourguiba Mateur.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de donateur à son adresse sis à la rue Amilcar en face de STEG Mateur dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 15/02/2025.

2025R00432FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Grombalia le 12/02/2025 n°M019059 quittance n°25200926 M. Essmail Maagli CIN n°06401286 et Mr Salah Maagli CIN 09806422 demeurant à Grombalia ont vendu à M. Moez Ragoubi CIN 06376267 demeurant à Grombalia la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels destiné à la vente des fruits et des légumes situé au Souk Municipal de Grombalia, RNE 15245F.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cet extrait au JORT.

Les oppositions seront acceptées au domicile élu de l'acheteuse : Cabinet Maître Toumi Mohamed Mehdi Avenue Habib Bourguiba Grombalia.

Un extrait de cette insertion est publié aux journaux quotidiens Essahafa et La Presse le 16/02/2025.

2025R00433FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 10/02/2025 enregistré à la recette des finances de Kebeli en date du 10/02/2025, N° de quittance M003753, n° d'enregistrement 2520078, Mr Mohamed Imed Ben Abdelmajid Ben Mohamed Zaatouri selon procuration de Mr Jamil Ben Haj Chetoui ben Ali Hamouda a vendu à

Mme Hadia Bent Ali Ben Sgheir Rtaeib, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné commerce spécialisé autre en détails, dans le local sis à la rue Mohamed Abou Kebeli Nord Kebeli.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 16/2/2025.

2025R00436FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 5/02/2025 et enregistré à la recette des finances de Bouargoub à la même date sous le n°25200139, quittance n°M004844 dont un extrait a été publié au journal Achourouk le 18/02/2025, Khalil Ben Slima, demeurant Cité la liberté Bouargoub, a vendu à Asma Laaribi, demeurante Cité la Liberté Bouargoub, la totalité du fonds de commerce destiné à la restauration sis à l'avenue de révolution Bouargoub Nabeul.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son domicile élu sis à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025R00438FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément à l'acte sous-seing privé signé et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 12/02/2025 (n° d'enregistrement 25200952 - n° de quittance 12757), la société EL MEJD (SARL, son adresse Rue de Tunis Mahdia, identifiant unique n° 1380387F), a vendu à la Société Quincaillerie Mourali (SUARL, son adresse Rue de Tunis Mahdia K identifiant unique n°1898820Z) l'intégralité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels spécialisé dans la vente des biens sanitaires divers (quincaillerie) situé à la rue de Tunis Mahdia. Le délai des oppositions est de 20 jours à partir de la publication de la vente au Journal officiel de la République Tunisienne. Le domicile élu pour l'acceptation des oppositions est le cabinet de l'avocat Montassar Cherif situé à la Rue Tayeb Mhiri, Mahdia. La vente a été également publiée au journal «Echourouk» du 16/02/2025.

2025S00219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément aux dispositions de l'article 191 du code du commerce en vertu d'un acte sous-seing privé en date du 4/02/2025 enregistré à la recette des finances de Tina le 13/02/2025 sous le n°25200410 quittance n°013106 Mr Wael Baba titulaire de la carte d'identité nationale n°08803142 a cédé et vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à la route de Gabès km 9 cité tina Sfax immatriculé au registre national des entreprises sous le numéro 1504769 D qui consiste en une librairie avec tous ses éléments matériels et moraux à Mr Karim Kariem titulaire de la carte d'identité nationale n°11049099.

Les éventuelles oppositions devraient être adressées entre les mains de maître Walid Ben Mansour immeuble Elmanar bloc B 4ème étage Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 15/02/2025.

2025X00257FCCC2

Avis

En vertu des actes de donation d'un fonds de commerce rédigés par les deux notaires à Sfax, NAOUFAL Trigui et Rimel Abassi, dont les bureaux sont situés au 86, rue Sidi Belhassen, dans la vieille ville de Sfax, en date du 30 janvier 2025, enregistré le 5 février 2025 sous le numéro M007622, Mohamed Habib Ben Hassouna Al-Ayadi, titulaire de la carte d'identité n°01347074, a donné à son fils Mohamed Majd Al-Ayadi, titulaire de la carte d'identité n°11132818, dont le domicile est situé au 14, rue Al-Nour, à Chihia, Sfax, l'ensemble du fonds de commerce dénommé "Magasin Majd", situé sur la route de Tabli, à 8.5 km, Sfax, Sfax Sud 3012, identifié sous le numéro unique 1535935V. L'activité principale est le commerce de détail de produits alimentaires et la vente de tabac et de journaux, avec une date de début d'activité au 01/8/2017. Les objections peuvent être déposées au 14, rue Al-Nour, à Chihia, Sfax, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette vente au journal officiel, et aucune objection ne sera acceptée après ce délai. Cet avis a été publié dans le journal Le Quotidien le 19/02/2025.

2025X00259FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 31/01/2025 enregistré à la recette des finances Kalaat Andalous le 13/02/2025 sous le n°25200365, la société S Mousse - SUARL immatriculée au registre national des entreprises sous n°1703472X ayant son siège social à rue d'Allemagne Borj Touil 2056 Raoued - a cédé à la société Super Mousse Distribution - SARL immatriculée au registre national des entreprises sous n°1127331 y ayant son siège social à la route Mahdia km 10 entrée des fours à chaux Sfax, le fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels exploité dans le local sis à Nahli Ariana à proximité de l'espace commercial Géant affecté à la commercialisation des matelas ressorts, des meubles et à toute activité en rapport avec le commerce.

Le prix a été déposé entre les mains du sieur Mourad Siala ayant élu domicile au siège de la société Super Mousse sis à la route Mahdia km 10 Sakiet Daier Sfax. Les oppositions doivent être faites à l'adresse élue du sieur Mourad Siala sus indiquée dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Achourouk du 18/02/2025 p.9.

2025X00261FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte du 26/12/2024 enregistré à la recette des finances Abou El Kassem Echebi Sfax le 31/12/2024 n°24205805, reçu n°M124140, Monsieur Noemene Douib a vendu à la société CAROLIE la totalité du

fonds de commerce au magasin, sis à Sfax, sous sol de l'appartement qui ouvre sur l'avenue HAFFOUZ Sfax et qui est exploité dans le commerce de chaussures avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être remises entre les mains de monsieur Noemene Douib élisant comme domicile avenue Haffouz Sfax dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Essabah» en date du 30/1/2025.

2025X00263FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 31/12/2024 enregistré à la recette des finances Diar el Wafa Sfax le 7/01/2025 quittance n°M002161 n° d'enregistrement n°25200091 Abderrazek Kammoun titulaire de la CIN n°01221689 demeurant à Sfax, a vendu et cédé à la Société librairie Aladin enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1188282 T la totalité du fonds de commerce d'une librairie sise à l'avenue de la liberté rue Ahmad Aloulou Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial l'Enseigne, la Clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT, et qui a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 14/02/2025.

2025X00269FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 01/02/2025, enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 6/02/2025 quittance n°M014835 enregistrement n°25200715.

Mme. Sana Bent Amara Ben Nafti Baccari, RNE n°1683510X et CIN n°09205139, vend et cède à RBH SANTE, SARL, RNE N° 1777591J ayant son siège social à la route Mharza km 2.5 3052 Sfax Est, la totalité du fonds de commerce sis au local N° M04 du lotissement privé du propriétaire à la route EL AIN Km 1.5 ceinture N°5 rue Sadak Gormazi Sfax, exploité dans le commerce et la vente des produits paramédicales.

Les oppositions seront présentées à l'adresse du rédacteur de l'acte Maître Moez Turki, Avocat à Sfax, Rue Habib Maazoun Im. Chakroun Bureau N°1 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

L'insertion de cette annonce a eu lieu dans le journal Al Chourouk le 14/02/2025.

2025X00270FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Cabinet Maître Sami Bouzidi

Avocat à la cour de cassation

42 avenue Hédi Chaker

Tél : 71 798 992

Suivant acte ssp en date du 7/02/2025 enregistré à la recette des finances La Goulette le 11/02/2025 quittance N°19365 N° de l'enregistrement 25201293 Monsieur Youssef Dridi résidant au Kram Tunis 11 rue Hédi Chaker Kram Gharbi CIN n°02318102 a cédé la Totalité du Fonds de Commerce avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles pour activité tout commerce sis au 11 rue Hedi Chaker Kram Gharbi Tunis à Monsieur Hamza Ben Mounir Hamboussi CIN n°05477454. Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur à l'adresse suivante 11 rue Hédi Chaker Kram Gharbi Tunis dans les délais légaux (20 jours) à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal au journal la Presse le 19/2/2025.

2025400483FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat signé le 28/4/2021 et enregistré à la recette des finances de Bizerte, le 24/05/2021 quittance n°M032067, enregistrement n°21101562

Mr. Mehdi ben Mohamed Ali Jlassi titulaire de la carte d'identité nationale n°08954436 a cédé à Mr. Mohamed Ali ben Lakhdher Jlassi titulaire de la carte d'identité nationale n°02353960 le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, destiné pour une station de services sise au 08 rue Al Khortoum Bhira Bizerte.

Les oppositions doivent être présentées au nom de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 20 Février 2025.

2025400486FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P en date du 13 février 2025 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 17/02/2025 sous le n°25200777 quittance n°10398 Monsieur Lotfi Jaziri a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 21 rue Iran Tunis à Monsieur Mahrez Bouguerra.

Les oppositions devront avoir lieu dans les délais à partir de la date de la publication de cet avis au JORT, sous peine de forclusion entre les mains de Mahrez Bouguerra 15 rue Taher Sfar Bir El Bey Ben Arous.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 20/2/2025.

2025400496FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré la recette des finances Oued Elile Manouba 18/02/2025 n° de Quitence M015247 et n°25200401 Mr Ibrahim Ben Laabidi Echebi a cédé à Najia Habbachi la totalité du fonds de commerce évalué (Vingt six mille dinars (26.000 D, 000) son activité STATION LAVAGE sis à l'Avenue 20 Mars cité El Ward Oued Elile Manouba avec tous ses éléments corporels et Incorporels.

Toute opposition sera recevable auprès de l'acheteur leurs domicile élu est au 37 Avenue Hassen Belkouja Oued Elile Manouba dans un délai maximum de 20 jours de la date de cette annonce au JORT

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 20/2/2025.

2025400506FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé du 30/01/2025 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 13/02/2025 enregistrement num 25200583 quittance num M011708. Mr Ilyes Dbouza titulaire de la carte de séjour 000068457 a cédé à Mr Mokhtar Oukassi titulaire de la cin 05600040, le fonds de commerce situé au boulevard 14 janvier Bizerte, exploité dans l'activité de tout commerce.

Les oppositions peuvent être présentées au bureau de maître Bejaoui Bassem avocat sis à 25 rue Ibn Khaldoun Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de sa date de publication au JORT.

Cet acte a été publié au journal le Quotidien du 19/02/2025.

2025400519FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Par acte S.S.P enregistré le 8/01/2025 à la recette des finances de la Goulette, reçu n°3230, enregistrement n°25300210, Mr Adel Elfezi a loué à la Société Gross Star Sarl, la totalité du Fonds de commerce, exploité au local sis au 7 avenue Hédi Chaker Carthage Salammbô, Tunis, et ce pour une durée de 3 ans renouvelables à partir de 01/01/2025 publié aux journaux Assabah et Le Temps le 8/02/2025.

2025R00354FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé le 27/01/2025 par l'avocat Mongi Elyahiaoui, enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 11/02/2025 sous le N°25300728, quittance n°M012119, les héritiers d'Habib ben Ayed ses enfants Mongi titulaire de la CIN n°0023985, Taoufik titulaire de la CIN n°00185094 et Naima titulaire CIN n°00251297 ont loué et donné en gérance libre à Moez Joumaa titulaire CIN n°07039770 la totalité du fonds de commerce affecté à la vente de poulet rôti et fast-food exploité dans le local sis au N° 13 rue Ibn Khaldoune Tunis, pour une période de cinq ans renouvelables, à partir du 01/02/2025 au 31/01/2030.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et la Presse du 20/02/2025.

2025R00416FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant Acte de location en gérance libre rédigé par le maître Khemaies Ben Slimene en date du 30/01/2025 enregistré à la recette des finances de Kélibia sous le n° 25300410 quittance n°M012321 en date du 7/02/2025. Mme Gharbi Samira Ben Bechir a loué la totalité de son fonds de commerce en gérance libre ayant pour objet PIZZERIA CREPERIE SANDWICHER I.U n°1803526 A. Situé à rue Farhat Hached Kélibia; à Mr Houssem Ben Chahed C.I.N n°09807306 avec tous ses équipements et ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT. Cet article a été déposé aux journaux Echourouk et le Quotidien du 19 Février 2025.

2025R00434FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/06/2024 et enregistré à la recette des finances de Mégrine le 23/01/2025 Quittance N°M009806 Enregistrement N° 25300578, Mr Khaled SIALA, titulaire de la CIN n° 01294531 et titulaire du nom commercial SAM OUTILS et inscrit au registre national des entreprises sous le numéro 0509656J sis au 23 Rue Jerissa, zone industrielle de Saint-Gobain, Mégrine Ben Arous, donne en location gérance à la société SAM OTILS PLUS inscrite au Registre National des entreprises sous le numéro 1725995Q sise au 5 Rue Kalaa Khisba zone industrielle Saint-Gobain Ben Arous, l'ensemble du fonds de commerce en gérance libre-exploité au local commercial au 5 Rue Redayef zone industrielle de Saint Gobain, Mégrine Ben Arous et objet du titre foncier N°21056 Ben Arous, avec tout ce qui lui appartient et qui lui est rattaché d'éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel, au bureau du maître Hédi ABID avant son bureau à la Rue Oum Kalthoum n°57 bis Tunis, sachant que cet avis a été publié dans le Quotidien et le Temps publiés le 8/02/2025.

2025X00266FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 18/12/2024 enregistré à la recette des Finances Charguia le 24/12/2024 reçu n°m138238 enregistrement n°4313964 Madame Imen Ben Bechir Elfeki a loué à Meriam Ben Adel Makhlouf, la totalité du fonds de commerce y compris tous ses éléments corporels et incorporels, immatriculé au Registre National des Entreprises sous le n°1699269PAC000, exploité dans le local commercial situé au n°02 rue El Marwa, Ariana supérieure, cité El Milaha Ariana, pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction commençant le 01/01/2025 et se terminant le 31/12/2025.

2025400481FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 11/02/2025 enregistré la recette des finances de Mahdia le 12/02/2025 quittance n°12629 Fathi Mokni a loué à Selma Briki le fonds de commerce de fast-food sis à la Rue Monji Slim Zouila Mahdia pour un an renouvelable à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 et toute opposition doit être reçue au domicile de bureau de l'avocat maître Mansour Chaabene l'éditeur du contrat ainsi que cet acte a été publié au journal Echourouk le vendredi 14 février 2025.

2025400504FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

Nom de l'Association : Amal

Locale de l'association : Chabiba-Rhiba route de Tunis Gafsa nord

Objectifs de l'association : l'association vise à :

1. Inciter les jeunes à s'intéresser aux activités culturelles.

2. Réaliser des activités culturelles conformément aux dispositions légales prévues à cet effet.

3. Coopération avec des associations ayant des objectifs similaires locale et à l'étranger.

Membre du comité directeur :

Mr Lajnef Mabouk : Président

Mme Mhemdi Sihem : Secrétaire Générale

Mr Jalel Messoud : Trésorier.

2025R00389APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Groupement de développement agricole "Sidi Mansour"

Siège social : Sidi Mansour délégation Saouef

But : exploitation de réseau d'eau d'irrigation.

Comité :

- Président : Abdelkader Akkari

- Trésorier : Mohamed ben Salah Ben Gouta.

2025R00400APSF1

Constitution du syndic de Copropriétaires de la résidence JADE

Conformément au PV de l'assemblée générale constitutive du 9/11/2024, Inscrit à la recette des finances Nelson Mandela le 15/11/2024, quittance n°78227, Enregistrement n°2269, et l'approbation de la municipalité de la Soukra sous le N°0284 en date du 13/01/2025.

Il a été constitué le syndic de Copropriétaires de la résidence JADE sise au 125 Rue el Montazah -Soukra et l'élection du bureau constitué de :

- Mr Chrif Hadj Sliman : Président

- Mme Nihed Abdi : Membre

- Mr Asyl Abdelkarim Mohamed : Membre

- Mme Safia Ayadi : Membre

- Mme Rafika Ben Youssef : Membre.

2025R00421APSF1

Avis

Nom de l'association : Association des médecins externes de la faculté de Médecine de Monastir.

Sujet : Association scientifique et culturelle.

Siège : Faculté de médecine Habib Bourguiba de Monastir - Avenue Avicenne - Monastir - 5000.

Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des étudiants au sein de la faculté.

- Contribuer à la présentation et au développement des dernières avancées scientifiques et médicales à l'échelle nationale.

- Contribuer à l'organisation d'ateliers culturels et scientifiques axés principalement sur la santé.

Fondateurs :

- Président : Mr Hamad Ratib.

- Secrétaire général : Mr. Achref Chkir.

- Trésorier : Mr. Amine Bayoudh.

2025S00216APSF1

Adoption du Statut

Type du Groupement de Développement Agricole et de la pêche

Pour le Groupement de développement agricole et de la pêche pour l'irrigation

Selon le procès-verbal de réunion de l'assemblée pour la nomination du corps temporaire du Groupement de Développement Agricole et de la pêche Triat le 16-10-2024 au local de la délégation d'Enfidha; enregistré à la recette des finances d'Enfidha sous le numéro 7588356 selon le reçu numéro M003007 et a été adopté le statut type de groupement de développement agricole et de la pêche objet du décret n°1819 de l'année 1999 en date du 23 août 1999 et ce conformément à la loi n°24 de l'année 2004 en date du 15 mars 2004 révisant et complétant la Loi n°43 de l'année 1999 en date du 10 mai 1999 régissant les groupements de développement agricole et de la pêche.

Et conformément au procès-verbal de cette assemblée le nouveau GDA s'appelle Groupement de développement agricole et de la pêche Triaat, et a été nommé :

- Monsieur Abdelkarim Triaa : Président

- Monsieur Kmaies Barki : Trésorier

- Monsieur Chokri Hichri : Membre.

2025S00221APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'association : Association Les Fabricants d'Espoir

Siège : Route Gremda, Km 35, Majel Eddraj, Menzel Chaker, Sfax.

Objet : Association à caractère général.

Numéro du récépissé de dépôt : 16445 en date du 29/10/2024.

Objectifs : Soutenir les efforts de l'Etat dans le développement Culturel, éducatif, social et économique de la région de Majel Eddraj, en coordination avec les autorités concernées et dans le respect des réglementations en vigueur.

Bureau exécutif :

Président : Saber Ben Abdallah

Vice-président : Mokhtar Mokhtar

Secrétaire générale : Amna Hajji

Secrétaire général adjoint : Najah Nasr

Trésorier : Mokhtar Zaidi

Trésorière adjointe : Khadija Abbas.

2025X00256APSF1

Homologation de résolutions

REPUBLIQUE TUNISIENNE

CLUB SPORTIF SFAXIEN

Mise à jour du Haut Comité de Soutien et nomination du Comité de Pilotage

En application du procès-verbal de la réunion tenue en date du 15 février 2025 et enregistré à la Recette des finances de Sfax le 17 février 2025 sous le n°25800936, récépissé numéro n°M017095, il a été décidé de mettre à jour le Haut Comité de Soutien du Club Sportif Sfaxien comme suit :

- Mohamed Aloulou : Président

- Mondher Ben Ayed : Vice-président

Un Comité de Pilotage du Club Sportif Sfaxien a été aussi nommé et composé de :

Mahdi Frikha : Président

Thameur Fendri : Vice-président

Mohamed Ali Sahnoun : Vice-président

Sami Boussarsar : Secrétaire Général

Chedi Ghorbel : Trésorier.

2025X00255APSF2

Election d'un nouveau bureau syndical

Conformément au PV de l'assemblée du 20 décembre 2024, enregistré à la recette des finances le 27 janvier 2025 sous le numéro 25701076, avec le numéro de reçu M016249, un nouveau bureau syndical a été élu pour le syndicat des copropriétaires du complexe bureautique Yasmine Tower, situé au Centre Urbain Nord El Menzah 1082, Tunis. Le bureau est composé des personnes suivantes :

Monsieur Abdelkarim Lazreg : Président

Monsieur Mohamed Ali Blouza : Trésorier

Monsieur Jalel El Gharbi : Secrétaire général

L'approbation de la Municipalité de Tunis, Direction de l'hygiène - Service des Syndicats des copropriétés, a été obtenue le 27 janvier 2025.

2025400454APSF2

Renouvellement du Syndic Copropriétaire

Résidence EL BACHA 01

Sidi Hcine - Tunis

Suivant PV du 01/12/2024 enregistré à la recette des finances Sidi Hcine Tunis du 13/02/2025 sous le n° 25700581 quittance n°M020743 il a été décidé l'élection du nouveau Syndic :

Mr Kamel Trabelsi : Président

Mr Nizar Tatay : Secrétaire général

Mr Mourad Mayoufi : Trésorier.

2025400521APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

A la demande de Banque Tuniso-Koweitienne, dont le siège social est à Tunis, 10 Bis, avenue Mohamed 5, société anonyme, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B152691996.

Contre : la société GENERAL D'ENTREPRISE THABET société à responsabilité limitée dont le siège social est à la route de Sousse km 4 mégrine erriadh, immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Ben Arous sous le numéro B242742004.

Débiteur :

Monsieur Khalifa ben Bechir ben Ali Thabet demeurant au 47 rue 519 route el Afrane km 1.5. La caution solidaire réelle et hypothécaire.

A la diligence de Maître Riadh Ghnainia, son bureau sis au 7 Av Taieb M'hiri 2ème étage App6 Ariana.

Immeuble saisi : Le bien situé sur la route de Mahdia, km 6,5 district de Saquiyat al Daer, sur les deux cotés entre l'allée l'objet du titre foncier n°25921 Sfax, appelé Al-Asra, a une superficie totale de 517 mètres du coté sud, 23,35 mètres du coté inférieur, 21,91 mètres du coté est et 23,25 mètres du coté ouest. Elle est bordée au sud par un voisin, au sous-sol par un voisin, à l'est par une entrée et à l'ouest par une entrée. Son entrée est construite sur le terrain. Une villa avec un rez-de-chaussée est entièrement construite et non utilisée, et au sous-sol ouest par un entrepôt. Le rez-de-chaussée comprend un hall central, au coin salon, 3 chambres, une salle de bain, une salle de repos, une cuisine, une véranda avant et une véranda ouest. La superficie couverte de la villa est de 180 mètres carrés. La superficie couverte de l'entrepôt est de 40 mètres carrés. L'état de bâtiment est moyen. Les murs extérieurs sont en pierre et les murs inférieurs sont en brique. Le sol est recouvert de marbre et de carreaux de collage. Le plafond est en plâtre décoratif. Les fenêtres sont en menuiserie et rideaux en bois et sont équipés de fer de protection. Les portes intérieures sont en bois. Les murs de la salle de bain et de la cuisine sont recouverts de carreaux de céramique et équipés de leurs équipements. Tout cela a été diagnostiqué par l'expert Abdel Sattar Al-Miladi conformément à l'ordonnance n°5094 délivrée par le tribunal délivré par le tribunal de 1ère instance de Sfax le 6/10/2024.

La mise à prix des biens objet de la saisie a été fixée à trois cent onze mille deux cents cinquante dinars (311.250.000 dinars), hors frais de justice qui seront annoncés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : le lundi 24 mars 2025 à partir de 9h devant la chambre des saisies immobilières au tribunal de 1ère instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax, affaire n°5913.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025R00435VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Mr Miledi Ammar, commerçant, RC N°A1234301997, titulaire de la carte d'identité nationale N°01275926, demeurant à la rue el-atlas immeuble Sallem 6ème étage N° B601 Sfax.

Partie poursuivie : Mr Ali Ben Bekir ben Ali Bekir, agriculteur, titulaire de la carte d'identité nationale N°08769910 demeurant à Souden, délégation de Ghraiba Sfax.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Turki Mohamed, Avocat à la cassation rue Aboulkacem Chebbi imm carthago bloc A étage N°5 Sfax.

Le titre exécutoire en vertu duquel la saisie est opérée et les exploits : La Saisie est opérée au vue d'une injonction de payer n°9494 rendue par le tribunal cantonal de Mahras le 30/6/2009 confirmée par le jugement d'appel n°940 rendu par le tribunal de 1ère instance de Sfax2 le 27/01/2010, et rendu exécutoire après signification par l'huissier N°1406 du 14/03/2010 en vertu de l'attestation de mon pourvoi en cassation.

La saisie : Elle est effectuée par le procès-verbal N°118857 en date du 27/11/2024 dressé par l'huissier

Mohamed MZID et enregistré dans le titre foncier N°84118 le 13/12/2024 folio 2024/2 sous le N°3967.

Propriété à vendre : Le 1/4 dans l'indivision de la propriété objet du titre foncier N°84118 dont la superficie est de 1010 m², renfermant un bâtiment d'une superficie de 218 m² à usage commercial, le terrain est situé au bord de la route reliant l'imada d'el Manar à la ville de Ghraiba entouré par les riverains au sud par Mongi ben Abdallah à l'est par un riverain au Nord par la presse d'olive Békir et à l'ouest par Abdelkarim Elmabrouk la propriété est alimentée par l'eau et l'électricité et située à l'intérieur du périmètre communal.

Mise à prix : le prix du 1/4 dans l'indivision objet de la saisie immobilière est fixé à (82.050,000) dinars plus les frais et taxes selon l'expertise faite par l'expert Sami Mzid.

La date de l'adjudication : Elle est fixée au 26/3/2025 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 à neuf heures.

Conditions de la vente : La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un Avocat après consignation du tiers (1/3) du montant de la mise à prix.

Le paiement du prix doit être en espèce ou par chèque certifié.

Le prix d'adjudication comprenant également outre le prix atteint par les enchères, les frais et honoraires taxés fixés par le Tribunal lors de l'adjudication.

2025X00271VEPA1

Vente immobilière après réduction

Etude Maître Nassima Kallel

Avocate

Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago B n° A12 Sfax 3000

Poursuivant : Le Comptoir Tunisien de Bâtiment COTUB au nom de son représentant légal inscrit au registre national des entreprises RNE sous le n°0003755C, demeurant à son siège social route de Tunis km 0.5 Sfax.

Partie saisie : Les héritiers de Samir Ben Fraj Ben Hamida sont : Selma bent Mohamed Ben Abdessalem Samet titulaire de la Carte d'identité n°01924112, Karima Jribi titulaire de la Carte d'identité n°08250751 , Iheb Ben Hamida titulaire de la Carte d'identité n°11829030, Hiba Ben Hamida titulaire de la Carte d'identité n°14622277, Hajer Ben Hamida titulaire de la Carte d'identité n°09441461, Haifa Ben Hamida titulaire de la Carte d'identité n°11813478, demeurant à rue Maghreb Chabba Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Nassima Kallel, Avocat, Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago, B n° A 12-Sfax 3000. M.F 000 PA 630 188 K.

Immeuble saisi : La totalité du terrain situé à la rue Elkods allant à rue Mongi Slim Chabba Mahdia, contenant un bâtiment divisé en deux parties : - un local pour usage d'habitation dont la superficie est 550 m² contient 4 chambres, un salon, deux cuisines, un couloir, un bloc sanitaire et un jardin au coin sud - ouest, - un dépôt dont la superficie est de 256 m² ouvrant au sud à deux portails en bois. La Limite au sud Sabeh Gharbi et rue Elkods, à l'est Abdelwaheb Moala, à l'ouest Noureddine Farhat, Taher Ghezel et une voie publique, et au nord Sadok Achour et Sadok Baryoul.

Mise à prix : Quatre cent soixante huit mille sept cent vingt Dinars (468.720d, 000) après réduction, frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi vingt quatre mars deux mille vingt cinq (24/3/2025) à Neuf Heures à la Chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Mahdia Rue Taieb Mhiri Mahdia.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2025X00272VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Dhafer Dridi

Avocat à la cour de cassation

Immeuble E4, 4ème étage, Rue Micipsa, Nord Hilton, Mutuelle Ville, Tunis

Tél : 71283573/98418360

Partie saisissante : Qatar National Bank - Tunisia (QNB), représentée par son directeur général, société anonyme, ayant l'identifiant unique 0014247W, sise à la rue cité des sciences, centre urbain nord, Tunis, son domicile élu chez Maître Dhafer Dridi, son cabinet sis à l'immeuble E4, 4ème étage, Rue Micipsa, Nord Hilton, mutuelle ville, Tunis.

Partie saisie : 1- Rafik Ben Habib Ben Abd Aziz Yahia, titulaire de CIN n°07349813, son domicile est au n°12, Rue Oued El Koura, Ennasr 2, Ariana (en sa qualité de caution solidaire réelle «hypothécaire»). 2- Henda Ben Abderrazak Chammam épouse de Rafik Yahia, titulaire de CIN n°08704359, son domicile est au n°1 bis, Rue Djebel Aures, Notre Dame, Tunis Ariana (en sa qualité de caution solidaire réelle «hypothécaire»).

Avocat poursuivant : Maître Dhafer Dridi, Avocat à la Cour de Cassation, Immeuble E4, 4ème étage, Rue Micipsa, Nord Hilton, mutuelle ville, Tunis, Son MF 116295 1/X/P/000.

L'immeuble saisi : C'est un immeuble immatriculé, dénommé «Zina», objet du titre foncier n°27842 Ariana (composé de la parcelle n°9 extraite du titre original n°14974 Ariana), situé à Sidi Thabet, gouvernorat d'Ariana, d'une superficie de 2072 m², divisée en 2072 parts. La propriété de cet immeuble est partagée entre les deux personnes saisies comme suit : 1- Rafik Ben Habib Ben Abd Aziz Yahia, détient 1036 parts sur un total de 2072. 2- Henda Ben Abderrazak Chanunam, détient 1063 parts sur un total de 2072.

L'immeuble en question est précisément une parcelle de terrain sur laquelle se trouve une unité industrielle située dans la zone industrielle de Sidi Thabet, gouvernorat d'Ariana. Elle se compose d'un hall d'entrée avec deux guichets d'accueil, donnant accès à une grande salle comportant plusieurs bureaux, surmontée d'un étage supérieur aménagé en salle d'archivage. A l'arrière et sur les côtés de l'immeuble, se trouve une salle contenant des machines et équipements, ainsi qu'une salle de maintenance, avec un entrepôt de stockage au-dessus. Vient ensuite une autre grande salle destinée au stockage, un escalier en marbre, des sanitaires situés au niveau inférieur, et un espace administratif comprenant quatre bureaux.

De plus, l'immeuble comprend un magasin dont le plafond est soutenu par des poutres en bois et dont le sol est en béton. La superficie totale de l'immeuble est de 2072 m², dont 1290 m² sont occupés par la construction.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à la somme d'un million quatre cent quatre mille, quatre cent quatre vingt huit dinars tunisien et huit cent soixante quinze millimes (1.404.488,875 DT), à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication (vente) : Lundi le vingt quatre Mars deux mille vingt cinq (24/3/2025), à partir de neuf heure (9h) du matin, à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance d'Ariana, sis à Rue André Ampère Ariana.

La conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Observations : Pour plus de renseignements, consulter le cahier des charges auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance d'Ariana ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2025400487VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé le lundi (17/3/2025) à neuf heures et suivantes par devant la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Mahdia au palais de justice de Mahdia, l'immeuble ci-dessous désigné sous les conditions ci-après:

Partie poursuivante : Mustapha Kaouich domicilié au bureau de son avocat situé au 32 avenue de la Liberté - Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Amri Khaled, avocat à la cour, domicilié au 32, avenue de la liberté - Tunis, M.F : 9089I2/C

Partie poursuivie : Mr. Chaker Kaouich, demeurant à la rue de l'école Coranique - Mahdia -Mme Safia Kaouich, demeurant à la rue de l'école Coranique - Mahdia.

Immeuble à vendre : la propriété non immatriculé situé à la rue de l'école Coranique - Mahdia d'une superficie de 132 m², qui se compose d'une maison de style traditionnel comprenant trois grandes pièces, une cuisine, une salle d'eau avec une Skifa et une cour comprenant un mug (Majel).

Mise à prix :

Cent quatre vingt six mille huit cent quarante dinars (186 840 d 000), auquel s'ajoute les frais et les honoraires de l'avocat fixés à l'audience du 17/3/2025.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu à la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Mahdia au palais de la justice de Mahdia le 17/3/2025.

Condition de la vente :

Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 de ce prix doit être soit consigné à l'avance soit par l'entremise d'un chèque certifié produit le jour de l'audience.

Il est permis de visiter les lieux tous les jours.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Mahdia ou un cahier des charges a été déposé ou à l'étude de Maître Amri Khaled, avocat, domicilié au 32, Avenue de la Liberté - Tunis.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir eu l'autorisation de Mr le gouverneur de Mahdia.

2025400498VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de Distribution des Deniers

Articles 467-468 du code de procédure civile et commerciale

Tribunal de Première Instance de Monastir

Affaire distribution n°2025/359

En vertu de la décision du Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au Tribunal de Première Instance de Monastir, en date du 3/02/2025 affaire distribution n°2025/359.

Suite à la requête d'ordre présentée par Maître Imad Eddine Chebaane pour le compte de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, au profit de tous créancier ayant formulé opposition.

Et suite à la consignation d'un montant de 340.000,000 D à la caisse des dépôts et consignation le 26/5/2023 reçu n°M040996 et une attestation de dépôt n°28/2023 en date du 9/6/2023 provenant de l'adjudication de la propriété revenant à Lotfi Ben Bechir BRAHAM.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion présenter dans les trente jours de l'annonce ou de la réception de la lettre recommandée une demande de collocation et produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal et les privilèges de sa créance, par l'intermédiaire d'un Avocat dont il élit domicile à son étude conformément à l'article 468 CPCC.

2025S00218VEPA2

Jugement de nomination d'un liquidateur sur le Parti de la Liberté et du Développement

Siège social : 55 rue de Paris, Immeuble Médina Palace, Entrée A, deuxième étage, Appartement 4, Tunisie

En vertu du jugement n°21632 du 10/10/2024 rendu par le Tribunal de Première Instance Tunis, Maître EZZEDDINE Anis a été nommé liquidateur sur le Parti de la Liberté et du Développement.

Il appartient aux tiers et au public de présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivante B.P 68 Bab Souika Tunis.

2025400480VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à l'ordonnance sur requête émanent du tribunal de 1ère instance de Tunis le 31/7/2024 sous le numéro 50091 il a été décidé la liquidation de l'héritage de défunt BOUBAKER HEZEMI et la nomination de Mr Mustapha REZG comme liquidateur pour la réalisation des travaux de la liquidation.

Tout créancier est invité à déclarer sa créance et produire les justificatifs au siège de liquidation sis au 29, Avenue de Ghana, Tunis, dans un délai d'un mois à partir de la parution du présent avis au JORT.

2025400489VEPA2

Clôture d'une liquidation judiciaire

Objet de liquidation : Héritage de Défunt Khmaies Yaakoubi

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire numéro 258, daté le 3/01/2025. Il a été décidé de clôturer la liquidation judicaire d'héritage KHMAIES YAKOUBI autoriser le liquidateur judiciaire Maître Seifeddine Sbai de faire les publications légales.

2025400490VEPA2

Société "Medico set Industrie" SA

Siège social : Rue Azzouz Agengui, n°15, Mosquée Erraoudha, La Soukra

Identifiant unique : 1341040M

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance d'Ariana dans l'affaire n°348 et décision de correction ultérieure en date du 24/01/2025, il a été décidé la cessation de paiement de la société "Medico set Industrie SARI à partir du 4/4/2023 et la cession de l'entreprise et la désignation du contrôleur d'exécution Mokded Zoghlami pour accomplir les procédures de la cession sous le contrôle du juge commissaire Mme Insaf Ayari.

Tous les créanciers ou autres intéressés doivent contacter le contrôleur d'exécution au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis, tél 71.889.549 et ce dans un délai d'un mois jours à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2025400492VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Mahdia annonce la décision du juge commissaire du 29/01/2025 dans l'affaire n°99 pour l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 7.661,380 dinars consignée à la recette des finances de Balhawan Mahdia le 28/02/2023 quittance n°M015595 objet de l'attestation de dépôt n°2300296B du 9/3/2023 contre la Société FKIH CONFECTION sise à la Rue parallèle à l'avenue de l'environnement Ksour Essef Mahdia à la diligence de Maître OLFA GHARBI Avocate à la cour de cassation, de la société Internationale Avocats Conseils pour le compte de la BFPME ayant domicile élu à son étude sise au 37 bis rue Ali Zlitni Manar 3 Tunis.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale.

2025400518VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "POLYMEDICAL" SA

«CLINIQUE DE L'ESPOIR»

Siège social : Rue 7301 n°43 Menzah 9 B Tunis

Registre de commerce : B142132003

Matricule fiscal : 849034Z/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 00265399-07

Messieurs les actionnaires de la société Polymedical S.A «Clinique de l'Espoir», sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire annuelle le vendredi 24 mars 2025 à dix heures au siège social en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2023

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2023.

3. Approbations des états financiers de l'exercice 2023.

4. Approbations des conventions réglementées

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023

6. Quitus aux administrateurs.

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8. Renouvellement des mandats des administrateurs

9. Pouvoirs pour formalités.

10. Questions diverses.

Cette annonce est considérée comme convocation officielle aux actionnaires Les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la clinique de l'espoir : 43 rue 7301 - Menzeh 9 B - Tunis.

- Les statuts de la société

- Les états financiers de l'exercice 2023

- Le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée

- Les rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2023.

- L'inventaire physique des biens de la société

- La liste des actionnaires.

2025R00422SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Le 18 mars 2025

SOCIETE D'ETUDE ET DE PROMOTION TOURISTIQUE D'HAMMAMET

Société anonyme

Au capital de : 7.920.000 dinars

Siège social : Hôtel MIRAGE BEACH CLUB, Av. Bettino CRAXI, Jinen Hammamet

Identifiant unique RNE : 0013031B

Le Conseil d'administration de la SEPTH, réuni le vendredi 14 février 2025 a décidé de convoquer l'assemblée Générale extraordinaire des actionnaires le Mardi 18 Mars 2025 à 10h au siège de la Société sis à Hôtel MIRAGE Resorts & Spa - Jinène Hammamet, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Délibération conformément aux dispositions de l'Article 388 du CSC.

2- Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration

3- Pouvoir pour formalités.

2025R00423SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du 13 Mars 2025

Société d'Etudes et de Réalisation Touristiques Thermales S.E.R.T.T

Société anonyme

Siège social : Zone Touristique Dkhila Monastir B.P 64 Monastir République 5060

Identifiant Unique : N°1365090 B

Les actionnaires de la Société d'Etudes et de Réalisation Touristiques Thermales S.E.R.T.T S.A sont convoqués à assister à l'assemblée générale Extraordinaire de la société qui se tiendra le 13 Mars 2025 à 9H au siège social de la société sis à la Zone Touristique Dkhila Monastir B.P 64 Monastir République 5060 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour de l'enseigne.

2025S00229SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «PLASTISUD»

SA au capital de 600 000.000 Dinars

Siège social : Av 3 Août ZI Poudrière 1 Sfax

Identifiant unique : 003859K/A/M/000

Les actionnaires de la société "Plastisud" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social le 17 Mars 2025 à dix (10) heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des délais et les voies de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2) Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023 et son approbation;

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 et leurs approbations ;

4) Approbation des états financiers de "exercice 2023 ;

5) Affectation des résultats de l'exercice 2023;

6) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales et des autres opérations conclues avec les parties liées;

7) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général ;

8) Pouvoir pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice dos le 31/12/2023, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial écrit revêtu de la signature du mandat indiquant les noms et prénoms du mandat et du mandataire.

2025X00274SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Charcolive International

En liquidation

SA au capital : 700.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle - ESSOUASSI CP 5140 Gouvernorat MAHDIA

IU : 1640167 S

Les actionnaires de la société Charcolive International sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 1er avril 2025 à 10 heures, au bureau du liquidateur M Lotfi Khelifi sis au 23, Avenue des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur sur la situation financière de la société ainsi que le plan de liquidation.

2. Prorogation du mandat du liquidateur

3. Autorisation au liquidateur de céder les actifs de la société.

4. Frais de la liquidation.

2025400495SANB3

Autres sociétés

Avis

Le président du conseil d'administration de la Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles et Industriels "Zouila" a l'honneur d'informer tous les adhérents que l'Assemblée Générale ordinaire relative aux exercices 2019/2020 et 2020/2021 aura lieu le jeudi 10 Avril 2025 à partir de 10 h du matin à la salle Skifa, Avenue 14 janvier à Mahdia, et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moraux et financiers et des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2019-2020 et 2020-2021

2- Approbation des rapports et des états financiers.

3- Approbation de la nomination du commissaire aux comptes pour les années 2022/2023/2024

4- Quitus aux membres du conseil d'administration.

5- Mise à jour statut interne de la société.

6- Mise à jour de la liste des adhérents.

7- Election du tiers des membres du conseil d'administration.

8- Divers sujets.

N.B :

1- Il est porté à la connaissance des désireux de faire partie du Conseil d'Administration que le dép6t des demandes de candidatures se fait par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles et Industries Zouila BP n°8 Mahdia et ce pendant la période allant du Mercredi 12 Mars 2025 au vendredi 21 Mars 2025 inclus.

Le candidat est appelé à payer une caution de 25 dinars à la caisse de la Société Mutuelle.

2- Chaque adhérent peut prendre lecture des PV du Conseil d'administration et des états financiers et des rapports financiers et des rapports du commissaire, et ce au siège de la société, huit jours avant le déroulement de l'Assemblée Générale.

3- Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à chaque adhérent à la Société Mutuelle.

4- Les adhérents empêchés d'assister peuvent donner un mandat certifié de les représenter à l'Assemblée générale extraordinaire. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandant ou un de ses ayants - droits majeurs ou ses ascendants ou un allié.

2025S00214SODB3

Avis

Le président du conseil d'administration de la Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles et Industriels «Zouila» a l'honneur d'informer tous les adhérents que l'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu le jeudi 10 Avril 2025à partir de 9 h du matin à la salle SKIFA avenue 14 Janvier à Mahdia et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'Augmentation du capital de la société.

2- La Continuité de l'activité de la société.

N-B :

1- Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à chaque adhérent à la Société Mutuelle.

2- Les adhérents empêchés d'assister peuvent donner un mandat certifié de les représenter à l'Assemblée générale extraordinaire. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandant ou un de ses ayants - droits majeurs ou ses ascendants ou un allié.

2025S00215SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES «ENNAJEH»

Siège social : REMLA - KERKENNAH

Identifiant Unique : 0580806J

En raison de l'absence du quorum lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le samedi 15 février 2025, le conseil d'administration de la SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES «ENNAJEH» informe tous les adhérents qu'ils sont convoqués pour la nouvelle assemblée générale extraordinaire, et ce conformément au paragraphe 4 de l'article 15 des statuts de la société, qui se tiendra le Mercredi 12 Mars 2025 à partir de 10 heure du matin à la Maison de la culture REMLA - KERKENNAH, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Présentation de la situation de la société mutuelle

2- Projet de dissolution et de liquidation de la société mutuelle

Tout adhérent ne pouvant pas assisté à l'assemblée, peut donner un pouvoir par signature légalisée pour le représenter à l'assemblée générale, et ce représentant doit être soit un adhérent, conjoint ou un de ses ascendants.

La carte d'identité nationale est exigée lors de votre participation.

2025X00268SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mme Wahida bint Rachid Al-Waslati, titulaire de la carte nationale d'identité n°04765627 du 24/01/2007, annonce qu'elle a perdu le titre de propriété de son grand-père, titre de propriété numéro 04/12914 elkrip Siliana.

2025R00415DIVD2

Avis

Mr Abderrazek Lajmi a perdu l'acte de partage rédigé le 17 Août 1986 par les notaires Mohamed Koubaa et Hammouda Khabou concernant une parcelle de terre d'une Superficie de 4521 mètres carrés située à Sfax route de Menzel Chaker Mille 7 et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adressé au bureau du notaire Hachicha Nizar Situé à l'Avenue Hédi Chaker imm Mallek Sakiet Ezzit Sfax et ce dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2025X00262DIVD2

Perte de titre de propriété

Déclaration de perte de titre de propriété monsieur Kamel ben Saleh ben Mahmoud Guesmi titulaire de la C.I.N. n°04201495 déclare la perte de son titre de la propriété d'un terrain agricole n°33263 situé à Meknassy est délégation Meknassy Sidi Bouzid, comme le prouve de l'attestation de perte n°61 délivrée par la garde nationale de Meknassy en date du 18 février 2025.

2025X00264DIVD2

Avis

Mme Bahija ben Mohamed Derbel annonce que son titre de propriété d'un immeuble composé d'une maison avec un étage situé à la route Taniour km 6 Teboulbi Sfax provenant de donation le 14 Février 2013 dressé par les notaires Abdel Aziz Bouttour et Ahmed Baccar a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

2025X00265DIVD2

Prorogation des délais de remise des offres

Cession de fonds de commerce société en faillite

MOA DISTRIBUTION

Centre commercial Tunisia Mall II, Les Berges du Lac - Tunis

I.U : 1428406Z

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 13/02/2025 dans l'affaire n° 950, le syndic de faillite Monsieur Adel GHLISS annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du fonds de commerce de la société MOA DISTRIBUTION au 21/5/2025 inclus.

Ceux désirant participer peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau de syndic sis à la Rue d'Argentine N°2 BIS - le Belvédère contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Pour plus d'informations contacter le 21470591/71841014.

2025400509DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Madame Rim bent Abdesattar JARRAYA titulaire de la cin numéro 08335235 déclare la perte de son acte de propriété numéro 07/149767 objet du titre foncier numéro 77512 Bizerte sis à Sidi Ali Chbeb el Alia Bizerte.

Une attestation de perte a été délivrée sous le numéro 76 par le chef de poste de police de Ain Mariem le 12/02/2025.

Cet article a été publié au journal Essahafa le 21/2/2025.

2025400520DIVD2

Rectificatifs

Rectification d'erreur

Suite au contenu dans le texte publié au Journal Officiel en date du 24 janvier 2025 sous le numéro 10, page 170, la correction est apportée comme suit :

- Activité : "Destiné à l'exploitation de restaurants spécialisés en restauration rapide" au lieu de "Destiné à l'exploitation de tous types de commerce".

- Adresse du fonds de commerce : "Rue Salah Ben Youssef, Sidi Daoud, La Marsa" au lieu de "Rue Sidi Salah, La Marsa Tunis".

- Adresse de l'avocat : "18, Rue Cheikh Mohamed Abbas, La Marsa" au lieu de "Rue Cheikh Mohamed Abbas, La Marsa".

- Ajout du numéro de carte d'identité nationale :

- Vendeur : N°05499113.

- Acheteur : N°05460960.

Cette rectification a été publiée dans le journal Echourouk en date du 19 février 2025.

2025400488RECZ9

Rectificatif

SARTORIUS STEDIM BIOPROCESS

Société à Responsabilité Limitée - Non Résidente

Capital social : 5.949.800 Dinars

Siège social : Km 24 - Route de Zaghouan- Bourbiâa- BP 87- 1145 Mhamdia

Identifiant Unique : 1198990X

Suite à l'Annonce parue au JORT N°17 du 11/2/2025 sous n°20254000357SRLB2

Lire : BIOPROCESS.

Au lieu de : BIOBROCESS.

2025400508RECZ9

SICAV L'INVESTISSEUR - Société d'investissement à capital variable

Siège social : Rue Hédi Nouira – Tunis R.C : B 186251996 __ RNE:0492573T

BILAN au 31 décembre 2024 — en dinars

	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF		
Etat de variation de l'actif net au 31 décembre 2024	**993,289**	**1,011,828**
Actions, valeurs assimileés et droits rattachés	402,604	446,568
Obligations et valeurs assimileés	100,108	147,642
Emprunts d'état	490,577	417,618
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	**273,641**	**251,346**
Placements monétaires	202,747	202,663
Disponibilités	70,894	48,682
AC 3 Créances d'exploitation	**234**	**29**
AC 4 Autres actifs	**0**	**0**
TOTAL ACTIF	**1,267,164**	**1,263,202**
PASSIF		
PA 1 Opérateurs Créditeurs	30,058	28,901
PA 2 Autres Créditeurs Divers	48,760	19,861
TOTAL PASSIF	**78,818**	**48,762**
ACTIF NET		
CP 1 Capital	**1,146,119**	**1,168,449**
CP2 Sommes Distribuables	**42,227**	**45,991**
Sommes distribuables des exercices antérieurs	13	13
Sommes distribuables de l'exercice	42,214	45,978
ACTIF NET	**1,188,346**	**1,214,440**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**1,267,164**	**1,263,202**

Etat de résultat au 31 décembre 2024 — en dinars

	31/12/2024	31/12/2023
PR 1 Revenus du portefeuille - titres	**60,307**	**65,325**
Dividendes	20,006	22,223
Revenus des obligations et valeurs assimilées	9,226	15,208
Revenus des Emprunts d'état	31,075	27,893
PR 2 Revenus des placements monétaires	**15,897**	**14,722**
Total des revenus des placements	**76,204**	**80,047**
CH 1Charges de gestion des placements	**(9,392)**	**(9,673)**
REVENU NET DES PLACEMENTS	**66,812**	**70,374**
PR 3 Autres produits	**0**	**0**
CH 2 Autres charges	**(24,440)**	**(24,433)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**42,372**	**45,941**
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation	**(158)**	**37**
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**42,214**	**49,959**
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	**158**	**(37)**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(22,653)	(19,892)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	12,014	19,108
Frais de négociation de titres	(682)	(3,051)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**31,051**	**42,106**

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouira – Tunis
R.C : B 186251996 __ RNE:0492573T

Etat de variation de l'actif net au 31 décembre 2024

en dinars

	31/12/2024	31/12/2023
AN 1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**31,051**	**42,106**
Résultat d'exploitation	42,372	45,941
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(22,653)	(19,892)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	12,014	19,108
Frais de negociation de titres	(682)	(3,051)
AN 2 Distribution des dividendes	**(45,979)**	**(49,956)**
AN 3 Transactions sur le capital		
a- Souscriptions	**3,036**	**3,306**
Capital	3,055	3,201
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(72)	69
Régularisation des sommes distribuables	53	37
a- Rachats	**(14,202)**	
Capital	(14,390)	
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	399	
Régularisation des sommes distribuables	(211)	
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(26,095)**	**(4,544)**
AN 4 Actif Net		
En début d'exercice	1,214,440	1,218,984
En fin d'exercice	1,188,346	1,214,440
AN 5 Nombre d'actions		
En début d'exercice	17,214	17,167
En fin d'exercice	17,047	17,212
VALEUR LIQUIDATIVE	**69.710**	**70.550**
AN 6 Taux de rendement annuel	**2.60%**	**3.45%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2025400499BCFA5

SICAV AVENIR - Société d'investissement à capital variable

Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV R.C : B 1514 2000 __RNE: 0438803G

BILAN au 31 décembre 2024

en dinars

	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF		
AC 1 Portefeuille - titres	**933,029**	**936,775**
Actions,valeurs assimileés et droits rattachés	197,023	207,132
Obligations et valeurs assimileés	736,006	729,643
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	**233,061**	**233,163**
Placements monétaires	202,747	202,663
Disponibilités	30,315	30,499
AC 3 Créances d'exploitation	**709**	**482**
AC 4 Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	**1,166,799**	**1,170,420**
PASSIF		
PA 1 Opérateurs Créditeurs	**3,590**	**3,601**
PA 2 Autres Créditeurs Divers	**26,171**	**21,437**
TOTAL PASSIF	**29,760**	**25,038**
ACTIF NET		
CP 1 Capital	**1,093,939**	**1,097,939**
CP2 Sommes Distribuables	**43,100**	**47,444**
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	19
Sommes distribuables de l'exercice	43,100	47,425
ACTIF NET	**1,137,039**	**1,145,382**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**1,166,799**	**1,170,420**

ETAT DE RESULTAT au 31 décembre 2024

	31/12/2024	31/12/2023
PR 1 Revenus du portefeuille - titres	**59,537**	**64,914**
Dividendes	8,841	13,264
Revenus des obligations et valeurs assimilées	50,696	51,650
PR 2 Revenus des placements monétaires	**15,752**	**14,388**
Total des revenus des placements	**75,289**	**79,302**
CH 1Charges de gestion des placements	**(7,897)**	**(7,962)**
REVENU NET DES PLACEMENTS	**67,391**	**71,340**
CH 2 Autres charges	**(24,301)**	**(23,924)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**43,090**	**47,416**
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation	**10**	**9**
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**43,100**	**47,426**
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	**(10)**	**(9)**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(14,963)	(10,025)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	10,748	8,538
Frais de négociation de titres	(369)	(1,163)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**38,505**	**44,767**

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à capital variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV
R.C : B 1514 2000 __RNE: 0438803G

Etat de variation de l'actif net au 31 décembre 2024

en dinars

	31/12/2024	31/12/2023
AN 1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	43,090	47,416
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(14,963)	(10,025)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	10,748	8,538
Frais de negociation de titres	(369)	(1,163)
AN 2 Distribution des dividendes	**(47,443)**	**(46,196)**
AN 3 Transactions sur le capital		
a- Souscriptions	**594**	**549**
Capital	592	540
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(7)	1
Régularisation des sommes distribuables	10	9
a- Rachats	**0**	**0**
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(8,344)**	**(881)**
AN 4 Actif Net		
en début d'exercice	1,145,382	1,146,263
en fin d'exercice	1,137,038	1,145,382
AN 5 Nombre d'actions		
en début d'exercice	20,397	20,387
en fin d'exercice	20,408	20,397
VALEUR LIQUIDATIVE	**55.715**	**56.154**
AN 6 Taux de rendement annuel	**3.36%**	**3.90%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2025400500BCFA5